

AIDES AUX TRAVAUX DE RENOVATION

PROGRAMME 2024

La formation permet de maîtriser les nouvelles conditions d'éligibilité et la liste des travaux pour le CITE, la prime rénovation énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, les primes énergies : certificats d'économies d'énergie (CEE), la prime « coup de pouce chauffage », la prime « coup de pouce isolation, la TVA réduite ...

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Objectifs

Maîtriser les dispositifs d'aides fiscales et financières 2024 dont peut bénéficier un particulier pour ces travaux de rénovation énergétique :

Public Visé

Personne souhaitant maîtriser les dispositifs d'aides financières

Durée

8.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Aucun prérequis spécifique

Parcours pédagogique

Le contexte réglementaire de la rénovation énergétique des bâtiments existants :

- Le marché de la rénovation énergétique.
- La réglementation thermique en vigueur dans l'existant.
- Le cas de l'obligation de travaux d'isolation thermique.

Le rappel des principales grandeurs de performance énergétique :

- Pour chaque catégorie de travaux éligibles.

Le détail des aides financières, avec critères d'éligibilité :

- L'éco-conditionnalité des aides et le label RGE.
- MaPrimeRénov' (fusion du Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE) et les aides du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH).
- L'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ).
- La TVA à 5,5%.
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).
- La prime « Coup de pouce économies d'énergie ».
- Le chèque énergie.
- Les aides de certaines collectivités locales.
- L'exonération de la taxe foncière.
- Le cumul des différentes aides.

Les mentions à faire figurer sur devis et factures pour l'octroi de ces aides :

- Pour chaque catégorie de travaux éligibles.

Les services publics relais

- FAIRE.
- L'ANAH.
- L'ANIL.
- L'ADEME.

Les + métier

Maîtriser les dispositifs des aides financières pour les travaux de rénovation énergétique.

Objectifs pédagogiques

Connaître les démarches administratives permettant de bénéficier de ces aides et les organismes publics qui accompagnent le client final.

Rédiger correctement ses devis et des factures pour faire obtenir ces aides.

Proposer des travaux de rénovation énergétique des logements existants conformes réglementairement et faisant bénéficier ses clients du maximum d'aides financières disponibles.

Méthodes et moyens pédagogiques

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Methodes et moyens pedagogiques

Formation présentielle :

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et qualifié

Méthodes et modalités d'évaluation

- Fiches d'évaluation
- Attestation de fin de formation

- Nombre de stagiaire formé en 2021 : 141
- Taux de satisfaction 2021 : 96.73 %

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs

- Inter (Par Stagiaire) :** **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectif

De 4 à 12 Personnes

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31